



Para Aviron Adapté

9 Novembre 2023

Cercle Aviron de Nantes

Le Comité Départemental du Sport Adapté et le Cercle Aviron de Nantes vous invite à participer à une journée para aviron adapté. Cette journée se déroulera 20 Rue d'Alsace, 44000 Nantes.

4 créneaux sont prévus dans la journée :

- 10h - 11h30
- 11h30 - 13h
- 14h00 - 15h30
- 15h30 - 17h00

Merci de me donner, lors de votre inscription, le temps où vous souhaitez venir participer. Merci de vous présenter sur les lieux 30 minutes avant votre passage. Le nombre de participants par créneau est restreint (environ 10 sportifs par créneau), premier inscrit, premier servi.

Droit à l'image : l'inscription entraîne l'acceptation par chaque participant du droit pour les organisateurs de réaliser les photos et films publiables aux fins de promotion du Sport Adapté.

Vous pouvez revenir vers nous lors de l'inscription pour nous indiquer des sportifs qui ne donneraient pas le droit à l'image.

Inscription avant le 1er Novembre 2023 :

Renvoyer la fiche d'inscription par mail à :

sportadapte.44@gmail.com et ctfsa44@gmail.com

CDSA 44 – Maison des Sports, 44 rue Romain Rolland – 44100 Nantes

T° : 07 84 94 42 52

<https://www.cdsa44.fr>

sportadapte.44@gmail.com

Préfecture : W 442007474

Siret : 50859779600020

APE : 9312z

Luttons ensemble contre la Covid-19



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire

Suite aux directives gouvernementales mises en place depuis le 20 juillet 2020, nous souhaitons attirer votre attention sur le port du masque obligatoire dans tous les espaces clos, mais aussi dès que la distanciation d'un mètre n'est pas possible.

Le masque doit donc être porté tout le temps hors activité. Il est obligatoire pour tous les déplacements ou pauses entre 2 temps d'activité

Pour exemple, en tennis de table, le joueur, entre 2 parties, doit remettre son masque. L'athlète en indoor, des sa course terminée, remet son masque, etc....

Merci à vous d'être vigilant et de relayer ce rappel auprès de vos sportifs.

Bien à vous

Pour Catherine Fayollet - Médecin Fédéral FFSA



FICHE D'INSCRIPTION

Nom de l'établissement :

Responsable du Projet :

Son numéro de téléphone/portable :

Vérifier vos téléphones et mails en cas d'annulation (cause suspicion de covid19)

Numérotez les créneaux où vous êtes disponibles par ordre de préférence :

- 10h - 11h30
- 11h30 - 13h
- 14h - 15h30
- 15h30 - 17h

Merci d'indiquer les Noms, prénoms et date de naissance des sportifs (obligatoire) :

NOMS	PRÉNOMS	DATE DE NAISSANCE	N° DE LICENCE	LICENCE DÉCOUVERTE

CDSA 44 – Maison des Sports, 44 rue Romain Rolland – 44100 Nantes

T° : 07 84 94 42 52

<https://www.cdsa44.fr>

sportadapte.44@gmail.com

Préfecture : W 442007474

Siret : 50859779600020

APE : 9312z